

Francis PORTE

Arbitre Fédéral – Formateur F.F.S.B. – Président arbitres Ligue -1 chemin de la Crouzette -11120 MIREPEISSET

Tél. : 04 68 46 09 62 -Mob.: 06 61 89 04 06

Email : pspo88@aol.com

27 septembre 2023

N° 12

BREVES D'ARBITRAGE

DIFFUSION : MM. Le Président de Ligue et Vice-Présidents – Les Conseillers Technique – Les Présidents de C.B.D.- Les Présidents des arbitres départementaux. – Les arbitres.

CLUB SPORTIF

En masculin de l'élite 1 à la N3 les épreuves sont totalement identiques pour les 5 tours (progressif à 3 cibles désormais pour tous).
Féminines inchangé.

Tir de précision sur 2 tapis en alternance masculin et féminin.

L'équipe qui reçoit commence obligatoirement sur le tapis n° 1 ensuite tir sur le tapis n° 2 pour les visiteurs et ainsi de suite.

Présentation

Elle n'est plus obligatoire à la discrétion du délégué en fonction des spectateurs présents.

TRADITIONNEL

L'entrée dans le rectangle des 7.5 m pour jouer une boule Art. 27 du RTI

Dès la prise de boule interdiction d'en sortir avec ou sans la boule en main, l'arbitre sanctionne et la boule devient nulle.

Ce qui signifie qu'après la prise de boule en main vous pouvez la reposer à nouveau soit sur le porte boules soit à l'intérieur du rectangle des 7.5 m, la reprendre et la jouer normalement, pas de sanction de nullité.

En revanche la règle des 45" existe toujours à la discrétion de l'arbitre.

Vous avez parfaitement le droit de pointer une boule dans le rectangle des 7.50 m **peu importe que la boule tombe ou pas au-delà de la ligne de lancer**, cette boule doit s'immobiliser à minima dans le rectangle central. La règle du point régulier Art. 50 s'applique.

Les durées des parties s'exécutent obligatoirement pour toutes les compétitions :

- Quadrettes 2 h 00
- Triple, double, double mixte simple, **AS** etc. **1 h 30.**

En aucun cas ce temps-là ne peut être augmenté. Les arbitres sont totalement responsable de cette application et doivent impérativement l'appliquer.

Francis PORTE